



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°36/2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 24 octobre 2023
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

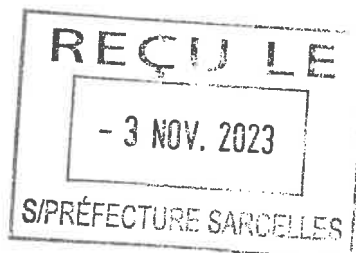
de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11

Membres présents : 7

Votants : 10



**APPROBATION DU RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS
DE POLICE MUNICIPALE PAR LA CARPF**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 13 octobre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

Présents : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, Mme Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Patrick COURTOIS, Mme Marie-Claude CALAS.

Absents excusés : M. Anthony CHRETIEN, M. Sylvain LIMOSSIÈRE, M. Jean-Michel VERBEKE, M. Noël HEDIN.

Procuration :
- de M. Sylvain LIMOSSIÈRE à Mme Magalie FIAES,
- de M. Noël HEDIN à Mme Elisabeth GRAUX,
- de M. Jean-Michel VERBEKE à M. Patrick COURTOIS.

Secrétaire de séance : Mme Magalie FIAES.

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour l'agglomération Roissy Pays de France de recruter deux agents de police municipale supplémentaire.

Entendu le rapport du Maire ;

Sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal délibère, et

1°) approuve le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

2°) autorise le Maire à signer cette délibération.

3°) charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Francis MALLARD